

CHRISTELLE DORISON FOURQUET

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Aix en Provence - Bastia

LA CRECHE DU PARC

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

280 Avenue de Jouques
13420 GEMENOS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2022

Sommaire

1 – Opinion	3
2 – Fondement de l’opinion	3
2.1 – Référentiel d’audit	3
2.2 – Indépendance	3
3 – Justification des appréciations	4
4 – Vérification des autres documents adressés aux membres.....	4
5 – Responsabilités de l’association relatives aux comptes annuels	4
6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels.....	5

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2022

A l'Assemblée Générale de l'Association,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION LA CRECHE DU PARC relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

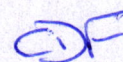
2.1 – Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de mon rapport.



Page 3 sur 6

3 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur :

- le caractère approprié des principes comptables appliqués,
- sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues
- et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – Vérification des documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

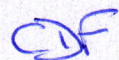
Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

5 - Responsabilités de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'association d'évaluer sa capacité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidence le 17 mai 2023.



6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport.

Fait à AIX-EN-PROVENCE

Le 12 juin 2023

DORISON FOURQUET CHRISTELLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
7 rue des Chartreux - Résidence L'Oasis
13100 AIX-EN-PROVENCE
SIRET 751 723 792 00030

Le commissaire aux comptes

CHRISTELLE DORISON FOURQUET

DF

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	622 144	426 927	195 217	212 993
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	12 126	11 432	694	2 286
	Autres immobilisations corporelles	396 230	282 455	113 775	117 737
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	1 030 500	720 813	309 687	333 016	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	309		309	
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	114 894		114 894	76 735	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	760 932		760 932	682 689	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				802
	TOTAL (II)	876 136		876 136	760 226
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	1 906 637	720 813	1 185 823	1 093 242	

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	843 881	
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau		747 618	
Excédent ou déficit de l'exercice	91 579	96 263	
Total des fonds propres (situation nette)	935 459	843 881	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	36 803	47 785	
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres	36 803	47 785	
Total des fonds propres	972 263	891 666	
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	50 888	55 925
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 160	8 317
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	152 513	125 223
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		12 111	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	213 561	201 577	
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	1 185 823	1 093 242	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	91 578,63	96 262,73	
(1) Dont à moins d'un an	167 953	201 577	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	295 554	249 936
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	623 721	457 854
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	16 628	14 249	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	8	9	
	Total des produits d'exploitation	935 910	722 048
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	27 369	26 750
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	97 145	84 219
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	31 574	23 237
	Salaires et traitements	478 569	419 648
	Charges sociales	184 828	132 212
	Dotation aux amortissements et dépréciations	50 239	50 785
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	2		
	Total des charges d'exploitation	869 725	736 852
RESULTAT D'EXPLOITATION		66 185	(14 804)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		66 185	(14 804)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		4 075
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 486	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		4 486	4 075
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 131	1 074
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		1 131	1 074
RESULTAT FINANCIER		3 355	3 001
RESULTAT COURANT avant impôts		69 540	(11 802)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	246	97 084
	Sur opérations en capital	10 982	10 982
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	11 163	
	Total des produits exceptionnels		22 391
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	352	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		352	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		22 039	108 065
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		962 787	834 188
TOTAL DES CHARGES		871 208	737 926
EXCEDENT ou DEFICIT		91 579	96 263
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			

DORISAN FOURQUET CHRISTELLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

7 rue des Chartreux - Résidence l'Oasis
13100 AIX-EN-PROVENCE
SIRET 751 723 792 00030

Annexe au Bilan

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association ASSOCIATION CRECHE DU PARC D'ACTIVITES** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Description de l'objet social de l'entité :

La Crèche du Parc est un multi-accueil associatif à but non lucratif créée le 11 avril 1994, statut juridique d'association loi 1901. Elle relève du secteur d'Aide à la Personne.

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'accueil proposé peut être régulier (réservation d'heures avec contrat et mensualisation de la participation familiale) ou occasionnel (pour des enfants inscrits qui auraient besoin d'heures d'accueil supplémentaires ou irrégulières). Une place est réservée à l'accueil d'urgence pour les besoins ponctuels de famille en difficulté.

Située dans le parc d'activités de Gémenos, elle accueille en priorité les enfants dont l'un des parents travaille dans une entreprise de l'APAGE ou des enfants de la commune de Gémenos.

L'agrément est de 45 enfants de 3 mois à 4 ans (5 ans pour les enfants bénéficiant de l'Aeeh). Un dépassement de 20 % est toléré à condition que la présence hebdomadaire ne dépasse pas les 100%.

Description des moyens mis en œuvre :

Elle est dirigée par un président, Mr Ulivieri.

L'équipe de la crèche est composée d'une directrice infirmière-puéricultrice, d'une éducatrice de jeunes enfants, sept auxiliaires de puériculture, cinq aides auxiliaires, deux agents d'entretien et deux agents de restauration à mi-temps.

Le nouveau décret imposant un RSAI et un accompagnant RSAI sur place à hauteur de 0.3 etp distinct de la direction (étant donné que la crèche est considérée comme grande crèche) : Dr Prévot prend le poste de pédiatre RSAI et mme MURY augmente son temps de travail de 0.25.

DORISON FOURQUET CHRISTELLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
7 rue des Chartreux - Résidence l'Oasis
13100 AIX-EN-PROVENCE
SIRET 751 723 792 00030

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 185 823** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **962 787** euros et un total **charges** de **871 208** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **91 579** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

DORISON FOURQUET CHRISTELLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
7 rue des Chartreux - Résidence l'Oasis
13100 AIX-EN-PROVENCE
SIRET 751 723 792 00030

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	622 144					622 144
Instal technique, matériel outillage industriels	16 348				4 222	12 126
Instal., agencement, aménagement divers	334 667		26 910		1 580	359 998
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	43 810				7 578	36 232
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 016 970		26 910		13 380	1 030 500
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	1 016 970		26 910		13 380	1 030 500

DORISON FOURQUET CHRISTELLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 7 rue des Chartreux - Résidence l'Oasis
 13100 AIX-EN-PROVENCE
 SIRET 751 723 792 00030

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			
	Donations temporaires d'usufruit			
	Autres			
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	409 151	17 776	426 927
	Instal technique, matériel outillage industriels	14 061	1 592	4 222
	Autres instal., agencement, aménagement divers	225 121	25 713	1 580
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau, mobilier	35 620	5 159	7 578
	Emballages récupérables et divers			
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	683 954	50 239	13 380	720 813
TOTAL	683 954	50 239	13 380	720 813

DORISON FOURQUET CHRISTELLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 7 rue des Chartreux - Résidence l'Oasis
 13100 AIX-EN-PROVENCE
 SIRET 751 723 792 00030

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	309	309	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 821	2 821	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	112 073	112 073	
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		115 204	115 204	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	50 888	5 280	21 902	23 705
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	10 160	10 160		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	73 089	73 089		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	64 802	64 802		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	14 622	14 622		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		213 561	167 953	21 902	23 705
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		5 108			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

DORISON FOURQUET CHRISTELLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 7 rue des Chartreux - Résidence l'Oasis
 13100 AIX-EN-PROVENCE
 SIRET 751 723 792 00030

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité		843 881			843 881
Autres réserves					
Report à nouveau	747 618	(747 618)			
Excédent ou déficit de l'exercice	96 263	(96 263)	91 579		91 579
Situation nette	843 881		91 579		935 459
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	47 785			10 982	36 803
Provisions réglementées					
TOTAL	891 666		91 579	10 982	972 263

DORISON FOURQUET CHRISTELLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 7 rue des Chartreux - Résidence l'Oasis
 13100 AIX-EN-PROVENCE
 SIRET 751 723 792 00030

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2021	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2022
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	47 785		10 982	36 803
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	47 785		10 982	36 803
Quotes-parts virées au compte de résultat				

Concours publics et subventions

31/12/2022	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation			219 900	401 403	2 418	623 721
Subventions d'investissement						
TOTAL			219 900	401 403	2 418	623 721

DORISON FOURQUET CHRISTELLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
7 rue des Chartreux - Résidence l'Oasis
13100 AIX-EN-PROVENCE
SIRET 751 723 792 00030

Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
MAIRIE GEMENOS		210 000	
CD13		9 900	
CAF		401 403	
MSA		2 418	
Totalisation		623 721	

DORISON FOURQUET CHRISTELLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
7 rue des Chartreux - Résidence l'Oasis
13100 AIX-EN-PROVENCE
SIRET 751 723 792 00030

Annexe libre

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	15
Total	17

DORISON FOURQUET CHRISTELLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
7 rue des Chartreux - Résidence l'Oasis
13100 AIX-EN-PROVENCE
SIRET 751 723 792 00030